

ACTE ADMINISTRATIF
BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 15 MAI 2014
ENTRE LA VILLE DE DIJON ET L'ASSOCIATION DU RENOUVEAU
27-29-31 rue Marceau à Dijon
AVENANT N°2

L'an deux mille vingt-trois

Le :

ENTRE

1°) LA VILLE DE DIJON, représentée par Monsieur Jean-Patrick MASSON, Conseiller Municipal, délégué à l'énergie, au patrimoine municipal et à la rénovation thermique des bâtiments, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville dont le numéro SIREN est 212 102 313, suivant arrêté municipal du 13 décembre 2021, déposé en Préfecture le 13 décembre 2021, habilité aux présentes par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 déposée à la Préfecture de la Côte d'Or le*****, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-joint et annexé après mention, ci-après dénommée "LE BAILLEUR" d'une part,

ET

2°) L'ASSOCIATION DU RENOUVEAU, dont le siège social est à DIJON, 31, rue Marceau, immatriculé sous le numéro 778 192 971 00019, représentée par Monsieur Bernard TAPIE, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du *****, dont un extrait certifié conforme est demeuré ci-joint et annexé après mention,

ci-après dénommée « le PRENEUR », d'autre part,

Lesquels sont convenus de ce qui suit

Préalablement, il est exposé :

Par bail emphytéotique du 15 mai 2014 publié le 20 mai 2014 volume 2014 P n°4323 et avenant du 1^{er} juillet 2015 publié le 9 juillet 2015 volume 2015 P n°5911, la Ville de Dijon a cédé à l'Association du Renouveau, pour une durée de dix-huit années, un ensemble immobilier situé sur la commune de Dijon, 27-29-31 rue Marceau, cadastré section BM n°283, 284, 612 et 623, d'une contenance cadastrale totale de 4 247 m², moyennant un loyer annuel symbolique de 5 €. Le site

accueil notamment un Centre de Soins de Suites et de Réadaptation (SSR) ainsi qu'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), l'Association ayant pour objet, l'accompagnement, le soin et l'insertion sociale des personnes subissant toutes formes d'addiction, dont celle liée à l'alcool.

La durée initiale du bail est de 18 années entières et consécutives à compter du 15 mai 2014, et s'achève à pareille date en 2032 .

Aujourd'hui, l'Association du Renouveau souhaite développer à nouveau ses capacités d'accueil en procédant à la construction d'un bâtiment d'environ 300 m² (création de 15 chambres médicalisées) et à la restructuration des bâtiments B et D existants.

En considération de l'intérêt général et social des missions exercées et du projet de développement qui mobilise des investissements conséquents, il convient de procéder par avenant n°2, à la prolongation de la durée du bail emphytéotique du 15 mai 2014, pour une durée de 40 ans à compter de la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2023, le loyer annuel demeurant inchangé, conformément à l'évaluation du Domaine.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Le bail emphytéotique du 15 mai 2014 publié au fichier immobilier de Dijon 1 le 20 mai 2014 Volume 2014 P n° 4323, dont l'assiette foncière a été modifiée par avenant du 1^{er} juillet 2015 publié le 9 juillet 2015 volume 2015 P n°5911, consenti par la Ville de Dijon au profit de l'Association du Renouveau sur l'ensemble immobilier situé sur la commune de Dijon, 27-29-31 rue Marceau, cadastré section BM n°283, 284, 612 et 623, est modifié par avenant n°2, comme suit :

DUREE

Le présent bail emphytéotique est prolongé d'une durée de 40 ans à compter de la décision du Conseil Municipal du 30 janvier 2023, pour s'achever le 29 janvier 2063.

ARTICLE 2

ORIGINE DE PROPRIETE

Le bien objet du présent modificatif appartient au BAILLEUR pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- acte reçu par Maîtres Paul TALFUMIERE et Jean NOURISSAT en date du 18 juillet 1969 publié au fichier immobilier de Dijon 1, le 1^{er} août 1969 - volume 3911 n°28,

- acte de rectifications cadastrales de la précédente vente par Maître Paul TALFUMIERE en date du 3 août 1984 publié au fichier immobilier de Dijon 1, le 9 octobre 1984 - volume 4982 n°10,
- acte reçu par Maîtres Paul TALFUMIERE et Jacques LAUREAU en date du 16 avril 1987 publié au fichier immobilier de Dijon 1, le 5 juin 1987 - volume 5981 n°29,
- acte reçu par Maître Paul Talfumière en date du 18 juillet 1972 publié au fichier immobilier de Dijon 1, le 26 juillet 1972 - volume 550 n°13,
- acte de résiliation amiable du bail reçu par Maître Paul Talfumière en date du 25 avril 1973.

ARTICLE 3

Les autres dispositions du bail du 15 mai 2014 et de son avenant n°1 du 1^{er} juillet 2015 demeurent sans changement.

ARTICLE 4

Une expédition des présentes sera déposée au service de la publicité foncière de Dijon 1 pour y être publiée aux frais du PRENEUR.

Le Président de

l'Association du Renouveau

Bernard TAPIE

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué à
l'énergie, au patrimoine municipal et à la
rénovation thermique des bâtiments

Jean-Patrick MASSON